

**l'actualité** p. 1-6

- > **Les principales mesures** du troisième collectif budgétaire pour 2012
- > **Élections TPE**: la CGT largement en tête avec 29,54 % des voix
- > **L'expérimentation des conventions d'APLD** de deux mois est reconduite jusqu'au 31 mars 2013
- > **Indemnisation du chômage partiel** dans l'intersecteur papiers cartons
- > **Le RSA devrait être porté à 483,24 €** au 1<sup>er</sup> janvier 2013

**le dossier écosoc** p. 1-6

- > **Tableau de bord**

**hors-série** p. 1-84

- > **2012 : la crise, c'est maintenant**

// **l'actualité**

**BUDGET ET FISCALITÉ**

# Les principales mesures du **troisième collectif budgétaire** pour 2012

Le troisième collectif budgétaire pour 2012 a été adopté définitivement le 19 décembre 2012. Ce texte, qui crée notamment le crédit d'impôt compétitivité et emploi, fait actuellement l'objet d'un recours devant le Conseil constitutionnel.

**Le crédit d'impôt « syndicat » succède à la réduction d'impôt**

Selon l'article 23 de la future loi, à compter de l'imposition des revenus perçus en 2012, les cotisations versées aux organisations syndicales représentatives de salariés et de fonctionnaires ouvriront droit à un crédit d'impôt en lieu et place d'une réduction d'impôt sur le revenu. Ce crédit d'impôt sera égal à 66 % des cotisations versées, prises dans la limite de 1 % du montant du revenu brut, déduction faite des cotisations et contributions sociales. L'excédent éventuel de crédit d'impôt sera remboursé. Le texte précise que les salariés ayant

opté pour la déduction des frais réels ne bénéficieront pas de ce crédit d'impôt.